



15 octobre 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019–41

Madame/Monsieur,

COMMUNICATION DE LA SOMALIE CONCERNANT QUATRE NAVIRES INCLUS DANS LA LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI DE 2019

Conformément au Paragraphe 81 du Rapport de la 23e Session annuelle de la CTOI, la Commission **A DEMANDÉ** à la Somalie de fournir, pendant l'intersession, une lettre officielle confirmant que les navires AL WESAM 1, AL WESAM 2, AL WESAM 4 et AL WESAM 5 ne sont pas immatriculés en Somalie, ainsi que toute autre élément de preuve à l'appui de sa déclaration.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite d'un rappel adressé au Gouvernement Fédéral de Somalie, après la récente adoption du Rapport de la 23e Session annuelle de la CTOI, le courrier ci-joint a été reçu. Je souhaiterais vous inviter à vous reporter au courrier du Gouvernement Fédéral de Somalie.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Communication de la Somalie

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

JAMHUURIYADDA FEDERAALKA SOOMAALIYA
WASAARADDA KALLUUMEYSIGA IYO
KHEYRAADKA BADDA
XAFIISKA AGAASIMAHA GUUD



جمهورية الصومال الفيدرالية
وزارة الثروة السمكية
والموارد البحرية
مكتب مدير العام

FEDERAL GOVERNMENT OF SOMALIA
MINISTRY OF FISHERIES AND MARINE RESOURCES
OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL

REF: MFMR /DG/0283/19

Date:-06/10/2019

À l'attention de : **Christopher O'Brien**
Secrétaire exécutif

Objet : Lettre confirmant que les navires AL WESAM 1, AL WESAM 2, AL WESAM 4 et AL WESAM 5 ne sont pas immatriculés en Somalie

Comme indiqué dans notre e-mail envoyé le 17 juin 2019, le Ministère des Pêches et des Ressources marines du Gouvernement Fédéral de Somalie confirme, par la présente, que les navires AL WESAM 1, AL WESAM 2, AL WESAM 4 et AL WESAM 5 ne sont ni immatriculés en Somalie ni détenteurs d'une licence de pêche dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) somalienne.

En conséquence, nous demandons, par la présente, au Secrétaire exécutif de la CTOI de bien vouloir diffuser le présent courrier aux CPC de la CTOI afin de prendre de nouvelles mesures à cet égard.

Le Gouvernement Fédéral de Somalie réaffirme son engagement à empêcher et à lutter contre toutes les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de l'Océan Indien.

Je vous remercie vivement de votre attention sur cette question.

Cordialement,

Mohamoud Sh. Abdullahi
Directeur Général